



Divorce dois je tout accepter ?

Par **amour1202**, le **28/03/2012** à **19:01**

Bonjour,

Mon mari a été infidèle pendant toute la durée de notre mariage. Il a fait ses valises le 15 décembre 2010 (me laissant avec trois enfants) pour partir avec une minette rencontrée quelques semaines avant sur le net (au moins la 15ème relation que j'ai surprise)

Sauf qu'il n'est pas parti... la nana en question n'a pas voulu de lui.
2 jours plus tard je devais me rendre chez le notaire j'avais réussi un petit investissement 2 petits studio à crédit prit avec mon seul salaire (en 7 ans de mariage monsieur n'a travaillé que 3 ans)

Début 2011 je m'essouffle et lui dis que c'est moi qui part prendre l'air quelques jours.

Monsieur va au commissariat faire une main courante pour abandon de domicile (d'ailleurs il avait demandé conseil ici à l'époque). La guerre est déclarée. J'entame la procédure de divorce.

Mon avocate me dirige vers un divorce par **CONSENTEMENT MUTUEL**.

Monsieur prend une avocate qui demande **TOUT !!!**

Mes appartements, mon domicile à 1% obtenu par mon travail, ma voiture (acheté avec mon seul salaire) + **UNE PENSION COMPENSATOIRE**

Bref, par mille stratégies j'arrive à lui faire signer une liquidation de bien devant notaire et voici quelles sont été ces conditions : que **JE REPRENNE TOUS LES CREDITS AINSI QUE CES DETTES DE JEUX 26 000!! + 5600€ DE FRAIS DE NOTAIRE.**

C'était soit ça soit liquidation des appartements acheté 2 mois auparavant à 110% !!

autrement dit (vente à grosse perte)

Le divorce n'est toujours pas prononcé il a ACCEPTÉ ET SIGNÉ cette semaine les termes signifiés par mon avocat mais par retour de mail expose une demande que je ne peux accepter.

- Il a été prélevé de frais de garderie de ces enfants (saisie sur salaire pour environ 1 700€) et demande à ne pas payer de pension pendant 7 mois pour éponger la somme (alors que c'est 1 700€ représente les frais de garde sur les jours ou Monsieur devait prendre ces enfants) ha oui.... parce qu'il faut que je précise qu'en 1 an il n'a vu ces enfants 2 fois....

Voici mes questions :

Allons nous devoir aller vers un divorce plus conflictuel ?

Combien de temps la procédure va t'elle encore durer si je n'accepte pas cette close sachant qu'il a signé la liquidation ?

Combien vais je encore devoir payer ?

Mon avocate a t'elle eu raison de m'orienter vers un divorce a l'amiable ?

Merci à tous